

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je supplie le ministre d'instituer une enquête indépendante. J'ai appris au cours de la fin de semaine que certains employés de bureau de poste jouent au hockey avec les colis fragiles. Il n'est pas étonnant qu'il y ait 60 p. 100 de casse. Si c'est là l'efficacité dont parle le ministre, je réclame une enquête indépendante sur tout le fouillis des postes, non seulement à Calgary mais dans tout le Canada.

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, je ne devrais même pas répondre à pareille question; toutefois, je peux assurer au député que l'on s'efforce dans toute la mesure du possible de fournir un service postal efficace. Je crois que dans sa question, le député exagère beaucoup les faits.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

#### DEMANDE DE PROCÉDURES D'APPEL SATISFAISANTES POUR LES RÉFUGIÉS—LE CAS DE M. IGNACE MUNOZ

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je crois que le ministre a reçu hier un télégramme d'un comité groupant diverses confessions religieuses, qui portait des accusations graves au sujet d'un certain nombre de réfugiés chiliens et plus particulièrement de M. Ignace Munoz et de sa famille. Si ces gens-là sont déportés vendredi prochain, comme le ministre l'a annoncé la semaine dernière, M. Munoz sera très probablement emprisonné, torturé et même, cette fois-ci, exécuté.

Si ces gens-là qui demandaient le statut de réfugié, sont déportés, c'est parce qu'on ne leur a pas assuré une traduction convenable lors des entrevues et aussi à cause de la procédure d'appel dont disposent les requérants. Le ministre voudra-t-il nous dire quelle décision il a l'intention de prendre immédiatement pour que justice soit faite et qu'on ne risque pas des vies humaines? Cette affaire relève directement de lui.

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas à avoir honte des efforts qu'il a faits pour accueillir les réfugiés chiliens. Par ailleurs, j'estime que le député devrait reconnaître que son gouvernement a pris l'initiative de dire qu'il accueillerait des prisonniers politiques. En réalité, nous sommes allés directement dans les prisons et nous avons dit que nous accepterions de prendre 100 familles. Non seulement avons-nous atteint ce nombre, mais nous l'avons même doublé. Notre dossier sur ce chapitre est fort honorable, mais on a malheureusement tendance à dénigrer sans cesse nos efforts ce qui, à mon sens, est injuste envers le Canada qui s'est empressé de venir en aide à ces personnes en difficulté.

Comme la procédure d'appel prévue dans la nouvelle loi sur l'immigration ne nous satisfaisait pas, nous avons mis sur pied un comité consultatif indépendant sur le statut de réfugié. Après qu'une personne a revendiqué le statut de réfugié, on procède à son interrogatoire. Si la personne le désire, elle peut être interrogée en présence d'un avocat. Le comité consultatif sur le statut de réfugié se fonde sur cet interrogatoire pour établir si la personne est vraiment un réfugié. Il formule également de recommandations sur des questions humanitaires.

### Questions orales

res. Si le comité estime que la personne en question n'est pas un réfugié, le ministère étudie de nouveau le cas de cette personne, ce qui constitue en fait un second tribunal d'appel.

Voilà pourquoi j'estime qu'il est regrettable que l'on rabaisse constamment ce que nous avons fait dans ce cas particulier. Nous nous efforçons de nous montrer justes et prudents car c'est la vie de ces personnes qui est en jeu.

**M. MacDonald (Egmont):** Le ministre le sait, monsieur l'Orateur, les plaintes ont été nombreuses au sujet des entrevues, de la traduction, et de la procédure d'appel. Le ministre n'en a pas parlé.

Étant donné les graves accusations portées par un groupe très considéré représentant les principales confessions religieuses et les autres instances transmises aujourd'hui par le porte-parole du Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont signalé les dangers auxquels M. Munoz et d'autres réfugiés seront exposés s'ils sont déportés au Chili, le ministre accepterait-il d'examiner le cas qui lui a été signalé tout particulièrement.

En outre, s'engagerait-il à recevoir les représentants des principales confessions religieuses qui ont soulevé de sérieuses questions à propos des méthodes actuelles appliquées aux réfugiés, ainsi que le porte-parole du Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que ce cas inquiète particulièrement?

● (1430)

**M. Cullen:** Ayant exercé le droit pendant une douzaine d'années, je suis convaincu que chaque fois qu'un requérant perd un appel, c'est toujours à cause d'un vice de procédure. C'est un moyen bien connu auquel on a souvent recours. Mais dans ce cas-ci, mon sous-ministre s'est entretenu avec les chefs des églises. Je suis moi-même disposé à écouter leurs doléances. Je suis même prêt à examiner le cas soulevé par le député.

Les cas de ce genre réclament des décisions qui ne sont pas faciles à prendre, mais comme nous voulons étudier leur cause avec objectivité et justice, nous nous efforçons dans nos décisions de tenir compte des intérêts, non seulement des requérants qui interjettent appel mais aussi d'autres qui s'intéressent à la procédure d'appel.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA RECONNAISSANCE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT PAR LE CANADA

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque le Royaume-Uni s'apprête à reconnaître le nouveau gouvernement de l'Iran et que le président Carter a déclaré que les États-Unis sont disposés à collaborer avec le gouvernement de l'ayatollah Khomeiny, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada s'apprête également à reconnaître le nouveau régime, sur quelles critères va-t-il fonder sa décision et quelles ont été les directives transmises à nos représentants diplomatiques en Iran?